



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 77

Présents : 46

Votants : 59 (dont 13 procurations)

N° 8

OBJET :

CADENCEMENT
DES
AMORTISSEMENTS

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : 12 décembre 2022

Publiée ou notifiée
le : 12 décembre 2022

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme et M. Marilynne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44) Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOIX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire : M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les nomenclatures M57, M4, M43 et M49,

Vu l'Article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les règles applicables aux amortissements,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu la délibération n°18 du 29 septembre 2022 adoptant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} Janvier 2023,

Considérant la nécessité de définir les cadencements d'amortissements applicables au Budget Principal ainsi qu'aux budgets annexes Immobiliers d'Entreprises et Activités Touristiques en Montagne Bourbonnaise,

Considérant la volonté de mettre à jour les cadencements d'amortissement des budgets annexes en M4,

Considérant que la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement des immobilisations au prorata temporis à partir de la date de mise en service.

Propose au Conseil Communautaire :

- D'adopter les cadencements d'amortissements tels que définis en annexe pour l'ensemble des budgets de la Communauté d'Agglomération,
- D'approuver l'application de la méthode de l'amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à partir du 1^{er} janvier 2023 sur les budgets appliquant la nomenclature M57. Etant précisé que, par simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation ou la date d'intégration des travaux comme date de mise en service,
- D'approuver l'amortissement en annuité unique des biens de faible valeur dont le montant est inférieur à 5 000 € au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,
le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,


Signé numériquement par
FREDERIC AGUILERA
DN : C=FR, O=Certinomis, OU=0002
433998903, CN=Certinomis - Easy
CA
Raison : J'ai approuvé ce document.
Emplacement : A vichy
Date : lundi 12 décembre 2022
07:45:22

Vichy Communauté

Cadencements des amortissements applicables au 1er janvier 2023

Budgets appliquant la nomenclature M57 <i>Amortissement linéaire au prorata temporis à compter de la date de mise en service du biens biens de faible valeur).</i>		(hors biens de faible valeur)	Budget Principal	Immobiliers d'entreprises	Activités touristiques en Montagne Bourbonnaise
		Biens de faible valeur			
	Tous	Biens d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC	1 an	1 an	1 an
		Immobilisations Incorporelles			
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme			10 ans	
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion			5 ans	
204	Subventions d'équipement - Biens Mobiliers, Matériels et Etudes			5 ans	
204	Subventions d'équipement - Bâtiments et Installations			15 ans	
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			2 ans	
2088	Autres Immobilisations Incorporelles			15 ans	
		Immobilisations Corporelles			
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes			20 ans	
2128	Autres agencements et aménagements			30 ans	
2132	Bâtiments privés			30 ans	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions		x	60 ans	
2138	Autres constructions		x	30 ans	
214	Constructions sur sol d'autrui			Durée Bail	
2152	Installations de voirie			30 ans	
21531	Réseaux d'adduction d'eau		50 ans	x	50 ans
21533	Réseaux câblés		x	15 ans	x
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile			10 ans	
2157	Matériel et outillage technique			10 ans	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques			15 ans	
21728	Autres agencements et aménagements MAD			30 ans	
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers			30 ans	
2182	Matériel de transport			8 ans	
2183	Matériel informatique			10 ans	
2184	Matériel de bureau et mobilier			15 ans	
2185	Matériel de téléphonie			10 ans	
2188	Autres Immobilisations Corporelles			15 ans	

Vichy Communauté

Cadencements des amortissements applicables au 1er janvier 2023

Budgets appliquant la nomenclature M4 et ses déclinaisons <i>Amortissement linéaire à compter de l'exercice suivant l'acquisition du bien.</i>		Assainissement	Eau potable	Transports en commun	Aéroport	Vichy Sport	Tourisme
Tous biens d'un montant inférieur ou égal à 5 000 € TTC		1 an					
		Biens de faible valeur					
		Immobilisations Incorporelles					
203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion	5 ans					
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	2 ans					
208	Autres Immobilisations Incorporelles	5 ans					
		Immobilisations Corporelles					
2121	Agencements et Aménagement - Terrains nus	20 ans					
2128	Agencements et Aménagement - Autres terrains	30 ans					
2131	Constructions Bâtiments	60 ans					
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	60 ans					
2138	Autres constructions	30 ans					
2151	Installations complexes spécialisées	60 ans					
2153	Installation à caractère spécifique	x	x				15 ans
21531	Réseaux d'aduction d'eau	x	60 ans	x	x	x	x
21532	Réseaux d'assainissement	60 ans	x	x	x	x	x
2154	Matériel industriel	10 ans					
2155	Outillage industriel	10 ans					
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 ans					
2157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	15 ans					
21753	Installations à caractère spécifique reçues au titre d'une MAD	x	x	15 ans	x	x	x
217532	Réseaux assainissement reus au titre d'une MAD	60 ans	x	x	x	x	x
21783	Matériel de bureau et informatique reçus au titre de la MAD	x	x	10	x	x	x
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	30 ans					
2182	Matériel de transport	8 ans					
2183	Matériel de bureau et informatique	10 ans					
2184	Mobilier	15 ans					
2188	Autres Immobilisations Corporelles	15 ans					

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N°8 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE
2022 - CADENCEMENT DES AMORTISSEMENTS

.....
Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 12/12/2022
de réception :

.....
Numéro de l'acte : 08DEC2022_8

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20221208-08DEC2022_8-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .1
Finances locales
Decisions budgetaires

Date de la version de la 29/08/2019
classification :

.....
Nom du fichier : 8.pdf (99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_8-DE-1-1_1.pdf)